

Décision n° 2016- 011/CC sur la conformité à la Constitution de la loi organique n° 018-2016/AN du 26 mai 2016 portant composition, organisation, attributions, fonctionnement de la Cour de cassation et procédure applicable devant elle

Le Conseil constitutionnel,

- Vu la Constitution ;
 - Vu la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;
 - Vu la loi organique n° 049-2015/CNT du 25 août 2015 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature ;
 - Vu la loi organique n° 050-2015/CNT du 25 août 2015 portant Statut de la magistrature ;
 - Vu le règlement intérieur du 06 mai 2008 du Conseil constitutionnel ;
 - Vu la décision n° 2010-05/CC du 24 mars 2010 portant classification des délibérations du Conseil constitutionnel ;
 - Vu la lettre n° 2016-057/AN/PRES/SG/DGSL du 13 juin 2016 de Monsieur le Président de l'Assemblée nationale portant transmission de la loi organique n° 018-2016/AN du 26 mai 2016 portant composition, organisation, attributions, fonctionnement de la Cour de cassation et procédure applicable devant elle aux fins de vérification de conformité à la Constitution ;
 - Vu la loi organique n° 018-2016/AN du 26 mai 2016 portant composition, organisation, attributions, fonctionnement de la Cour de cassation et procédure applicable devant elle ;
 - Vu le compte rendu analytique de la séance plénière du 26 mai 2016 de l'Assemblée nationale ;
- Où le Rapporteur ;

